



forme depuis 1961

# Agent prévention de sécurité (APS)

( 10 mois )

## OBJECTIF

Former des agents capables d'assurer la sécurité d'un bâtiment, de la simple habitation au local commercial, face à des risques humains (intrusion, bagarre,...) ou matériels (incendie, accident du travail...). A la fin de la formation, les agents sont capables de surveiller leur lieu de travail et d'y faire appliquer les règles de sécurité afin de prévenir des dangers ; ils sont de plus en mesure d'alerter et d'intervenir si un problème survient.

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation élémentaire se déroule sur le site de Cayenne et la formation complémentaire à Cayenne et à Saint-Jean du Maroni.

### Volume horaire :

Module CQP APS	220 heures
Module SSIAP	82 heures
Formation complémentaire	275 heures
Stage de secourisme	20 heures
Brevet de conduite militaire VL	3 semaines
Session de formation aux techniques de recherche d'emploi	20 heures
Soutien scolaire	96 heures
Stage en entreprise	106 heures



## CALENDRIER des formations

- 3 stages de 16 places par an.

## CONTACTS

- Sous-officiers recrutement :  
St-Jean - 05.94.34.45.09  
Cayenne - 05.94.39.58.24
- [www.rsma@guyane.fr](mailto:www.rsma@guyane.fr)
- La constitution des dossiers s'effectue au moins une semaine avant le début du stage.

## DEVISE

« La réussite par l'effort et le travail »



## VALIDATION DU CURSUS DE FORMATION

- Le cursus de formation est validé par l'attribution du Certificat d'Aptitude Personnelle à l'Insertion (CAPI).
- La formation professionnelle est sanctionnée par l'attribution de l'attestation de formation professionnelle (AFP).
- La formation citoyenne et le bon comportement du volontaire durant sa formation sont sanctionnés par l'attribution de l'attestation de formation citoyenne (AFC).
- Attribution du Certificat de qualification Professionnelle (CQP) de la spécialité.
- Attribution du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 1 (SSIAP 1).

## STATUT DES STAGIAIRES

- Les volontaires stagiaires doivent être Français, âgés de 18 à 25 ans et aptes médicaux.
- Détenir un casier judiciaire vierge
- Il n'y a pas d'exigence d'un niveau scolaire mais ils doivent parler, écrire et comprendre le Français et connaître les opérations élémentaires de calcul.
- Ils sont nourris, logés et touchent une indemnité de formation de 320 € par mois.
- Ils bénéficient de 5 semaines de congés.

## RSMA-Guyane

Quartier NEMO BP 246  
97393 Saint Laurent du Maroni Cedex

[www.rsmaguyane.fr](http://www.rsmaguyane.fr)

Tél : 05 94 34 45 10

Fax : 05 94 34 45 87

[www.rsmaguyane.fr](http://www.rsmaguyane.fr)



**Le SMA**  
Notre victoire : leur réussite

